

22^{ème} session du Groupe de travail de l'Examen périodique universel

(4-15 mai 2015)

Croatie

Intervention du Représentant Permanent de la France

Genève, le mardi 12 mai 2015 (matin)

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais tout d'abord saluer la délégation de la Croatie pour la présentation de son rapport.

La France salue l'adhésion de la Croatie à la Convention de La Haye sur l'adoption en décembre 2013. Elle salue également les efforts engagés par les autorités croates qui s'apprêtent à reconnaître aux victimes de violences sexuelles pendant la "Guerre patriotique" entre 1991 et 1995 le statut de victimes civiles du conflit.

La France souhaite connaître les mesures envisagées pour prévenir et réprimer les discours d'incitation à la haine et à l'intolérance (conformément aux engagements internationaux de la Croatie et à sa Constitution), ainsi que les

mesures prises pour prévenir et réprimer les menaces à l'encontre des journalistes et garantir le libre exercice de leur métier.

La France souhaiterait faire les recommandations suivantes à la Croatie :

- Signer et ratifier le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

- Ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (NDR: signée le 6 février 2007).

- Donner une impulsion en vue d'accélérer le processus régional sur la question des milliers de personnes toujours portées disparues, essentielle pour l'Etat de droit comme pour la réconciliation régionale.

- Poursuivre les actions engagées dans le traitement pénal des crimes de guerre (notamment affaires de Pakračka poljana, Medačka džep, Grubori).

- Renforcer la législation réprimant l'apologie des crimes contre l'humanité, veiller à la formation des magistrats concernant son application, ainsi qu'aux enjeux de l'éducation civique dans l'enseignement public.

- Réexaminer la législation sur la diffamation et renforcer la formation des magistrats concernant l'application de la liberté d'expression.

Je vous remercie./.